



Comment faire pour voir mon fils

Par **elo42**, le **14/09/2014** à **18:24**

Bonjour,

Je vous écris car je n'en peux plus et cherche une solution. Cela fait un mois que mon ex compagnon est parti avec mon fils de 4 ans. Je ne peux pas le voir, ni lui parlé. En un mois, je l'ai deux fois au téléphone. Mon ex concubin me barre le passage pour que je voie mon fils. J'ai fait appel à un avocat, qui a appelé pour un jugement rapide. Mais cela ne se fera pas avant le 13 janvier, c'est trop long pour moi si je ne vois pas mon fils et de son coté pareil. Comment puis je faire pour avoir mon enfant? sachant que la gendarmerie ne veut pas prendre ma plainte.

En espérant que vous trouverez des solutions.

Par **Visiteur**, le **15/09/2014** à **10:54**

Bonjour,

"la gendarmerie ne veut pas prendre ma plainte" et pourquoi ? A vous lire, celà ressemble à un enlèvement !? Y a t'il eu un jugement concernant cette garde ?

Par **elo42**, le **15/09/2014** à **14:22**

Bonjour grenouille,

La gendarmerie ne veut pas prendre ma plainte avant le jugement car pour eux le père à autant de droit que moi.

Le jugement sera le 13 janvier pas avant

Par **Visiteur**, le **15/09/2014** à **14:29**

Il me semblait qu'un gendarme comme un policier n'avait pas le droit de refuser de prendre une plainte... Et une lettre au JAF ? ou à votre avocat ? il en dit quoi lui ?

Par **elo42**, le **15/09/2014** à **17:53**

j'ai envoyé une lettre au procureur de mon département, je n'ai toujours rien reçu.
Comment puis je envoyer une lettre au JAF? Si vous avez une idée, je vous en remercie de
me le dire